

L'ancien bureau de poste de Rimouski : un édifice patrimonial oublié?

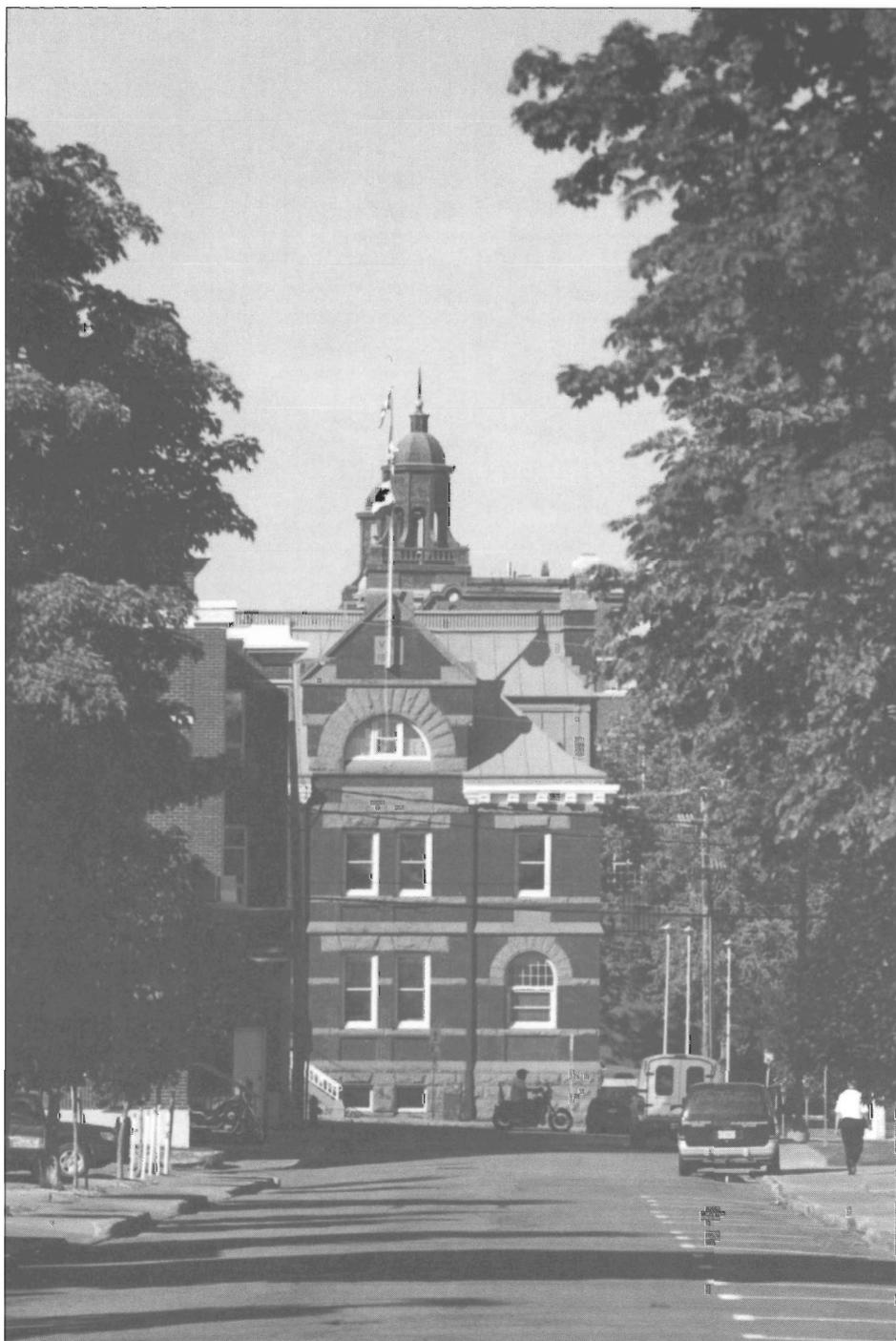
Mathieu NOËL

À l'été 2004, les citoyens de Rimouski ont été témoins de l'unification de l'hôtel de ville avec son bâtiment voisin, un immeuble de vieilles briques rouges abritant le bureau des « Permis et inspection » de la Ville. Ce vieil édifice, annexé à l'hôtel de ville grâce à une nouvelle aile reliant les deux bâtiments, est souvent ignoré par les passants. Pourtant, cet immeuble a été un acteur fondamental dans le développement de la ville de Rimouski puisque, de 1895 à 1951, il occupait la fonction de bureau de poste. Dans le présent article, nous démontrerons la valeur patrimoniale de ce bâtiment en examinant son importance dans l'histoire du développement rimouskois.

L'histoire de ce vieux bureau de poste est peu connue de la population rimouskoise. Il faut dire que le nombre d'études réalisées à son sujet est minime et, depuis les dernières générations, il semble avoir sombré dans l'oubli. En l'absence d'ouvrages sur le sujet et en raison du peu de documentation disponible, nous avons donc effectué des recherches dans les archives de la région afin d'en retracer l'histoire¹.

Un lieu de socialisation

Pour bien comprendre l'importance du vieux bureau de poste pour la ville de Rimouski, il est nécessaire de connaître son histoire et le rôle qu'il exerçait au début du siècle dernier. Chantal Amyot et John Willis expliquent que les bureaux de poste de l'époque étaient avant tout des lieux de rencontre pour la population des petites villes comme Rimouski². Par son emplacement stratégique au cœur de la ville, près de l'archevêché, du séminaire, de la gare, de la cathédrale, des banques et des principaux magasins, le bureau



L'ancien bureau de poste de Rimouski vu de la rue Jules-A.-Brillant (Jean Larrivée, 2002)

de poste permettait aux Rimouskois de se rencontrer et discuter tout en venant chercher leur courrier à l'arrivée du train. Le bureau de poste jouait alors sensiblement le même rôle que le parvis de l'église le dimanche matin, soit celui d'un lieu de socialisation. Le maître de poste (et bien souvent, la maîtresse de poste), qui était le responsable des lieux, devait ajuster son horaire avec celui des trains postaux, puisque c'est par ce moyen de transport que le courrier était transporté d'une ville à l'autre. Les bureaux de poste se développaient donc de pair avec le chemin de fer³.

Un contact avec l'extérieur

Pour les Rimouskois, le vieux bureau de poste était une fenêtre ouverte sur le monde. Comme le racontent Amyot et Willis⁴, le courrier servait à gérer les affaires pour les investisseurs de la région ou encore pour les agriculteurs. Aussi, plus simplement, le courrier pouvait être employé pour maintenir des liens avec les membres de la famille qui habitaient d'autres villes. De plus, par les livres et les journaux transportés par le biais de la poste, les Rimouskois demeuraient informés des dernières nouvelles politiques et culturelles du Québec, du Canada et du reste du monde. Avant la venue de la radio et de la télévision, la poste était l'un des seuls moyens de connaître les nouvelles de l'extérieur. Par la poste arrivait aussi le catalogue, le plus célèbre étant bien entendu celui de la maison Eaton's. Le catalogue a joué un rôle non négligeable dans la mise en place d'un marché de consommation national, permettant aux habitants des régions de s'y insérer grâce à l'achat par correspondance⁵. Les Rimouskois ont ainsi pu se mettre au fait de la mode montréalaise et, si leurs revenus ne leur permettaient pas toujours de commander les dernières nouveautés, du moins ont-ils pu s'inspirer des modèles offerts en catalogue pour réaliser leurs robes et leurs habits. La poste occupait donc une place de choix dans la vie des citoyens de Rimouski, car elle permettait à ceux-ci de rester ouverts sur l'extérieur et leur évitait de vivre complètement isolés des grands centres urbains.

La construction du bâtiment

Au-delà d'un simple lien avec l'extérieur, le bureau de poste pouvait aussi être source de fierté : un beau bureau de poste témoignait, à cette époque, du prestige de la localité concernée⁶. Plus un bureau de poste était beau, grand et construit avec des matériaux luxueux, plus il évoquait la prospérité et la force économique de la ville. Évidemment, les Rimouskois voulaient avoir le plus beau et le plus grand bureau de poste possible, afin de refléter la valeur économique de leur ville et favoriser son développement en attirant des investisseurs. En effet, les investisseurs et les voyageurs étaient plus portés à s'arrêter dans les villes qui possédaient un bureau de poste de qualité, puisque ceux-ci suivaient la logique voulant que le bureau de poste soit l'image de la puissance économique de la ville. C'est donc dans ce contexte qu'à partir de 1884 les Rimouskois demandèrent au gouvernement d'Ottawa un nouveau bureau de poste afin de remplacer celui construit en 1832⁷. Selon les citoyens, ce vétuste immeuble ne rendait pas justice à la ville. Toutefois, certains députés n'étaient pas convaincus qu'il était justifié de construire un nouveau bâtiment aussi grand pour la petite ville qu'était Rimouski. Cependant, les citoyens de Rimouski ont su démontrer que les services qu'ils obtenaient ne répondaient plus à leurs besoins. L'augmentation toujours constante de la population, le nombre de commerces en évidente évolution, et l'essor que connaissait le monde des affaires ont favorisé leur démarche⁸. Ils ont établi, hors de tout doute, que la réussite commerciale du milieu en dépendait. Ainsi, les Rimouskois ont transmis au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du député conservateur Adolphe Caron, une pétition signée par bon nombre d'habitants. Le gouvernement conservateur de Mackenzie Bowell a finalement accepté de réaliser cette construction en 1894, et les travaux ont débuté l'année suivante. Il avait alors été convenu que l'édifice logerait également les bureaux de la douane et du télégraphe. Le fait que le député de Rimouski Adolphe Caron ait été du

côté du pouvoir et qu'il occupait à ce moment la fonction de ministre des Postes au sein du gouvernement conservateur n'a sûrement pas nui à la décision⁹... Il allait de soi que le ministre des Postes du pays ait un bureau de poste digne de ce nom dans son comté. Une certaine forme de népotisme s'observe ici puisqu'on peut supposer que le bureau de poste de 1895 n'aurait pas été aussi beau et aussi grand, n'eût été de la fonction ministérielle de Caron. La présence du ministre dans la circonscription de Rimouski permet aussi de comprendre pourquoi c'est un architecte aussi connu que Thomas Fuller qui fut chargé de la construction de l'édifice.

Le changement de vocation

En 1951, un bureau de poste plus moderne fut construit de l'autre côté de la rue de la Cathédrale, obligeant les décideurs à repenser la vocation de l'édifice de 1895. Dès 1951, la Ville de Rimouski proposa au gouvernement fédéral de se porter acquéreur du bâtiment afin de loger ses bureaux¹⁰. Le gouvernement décida plutôt de conserver l'édifice pour y installer différents bureaux gouvernementaux. C'est ainsi que l'Aviation royale canadienne, le bureau des pensions de vieillesse et la Société canadienne du cancer se sont succédé dans les locaux de l'ancien bureau de poste. Finalement, la Municipalité de Rimouski a pu acquérir l'édifice et le terrain le 8 juin 1998¹¹. Elle y logea son service des « Permis et inspection ». Le bâtiment changeait alors de propriétaire pour la première fois, puisque le gouvernement fédéral en avait la possession depuis le 10 avril 1895. C'est donc après plus de cent ans d'existence que la Ville a pu faire l'acquisition de l'édifice signé Thomas Fuller.

Son architecte, Thomas Fuller

La construction du vieux bureau de poste de Rimouski s'est achevée en 1895 selon les plans de l'architecte Thomas Fuller. Gerry Wheatly et Michel Saint-Pierre rapportent que Fuller (1823-1898), originaire d'Angleterre, s'était établi au Canada en 1857¹². L'architecte fusionnait différents styles architecturaux afin de rendre ses réalisations

distinctes. Ses créations étaient souvent influencées par l'architecte américain Henry Hobson Richardson (1838-1886). De 1881 à 1896, Fuller a occupé la fonction d'architecte en chef du gouvernement canadien à Ottawa. Cette importante nomination faisait suite à certains grands prix qu'il avait obtenus lors des années précédentes. En effet, en 1859, il avait remporté un prix pour sa contribution à la construction du Parlement d'Ottawa, ainsi qu'un second, en 1867, pour ses plans du Capitol de l'État de New York. Fuller a donc participé à plusieurs constructions majeures dans la deuxième moitié du 19^e siècle, pour un total de 140 bâtiments au Canada. Il apparaissait comme l'un des grands architectes de son époque et était reconnu dans plusieurs pays. Puisque leur bureau de poste fut construit selon les plans d'un architecte de grande renommée, on peut croire que cela a été valorisant pour les Rimouskois.

Son architecture

Lors de la conception du bureau de poste de Rimouski, Fuller a employé un style architectural éclectique, qui consiste en un mélange d'anciennes et de nouvelles formes d'architecture. Cette pratique s'avère très populaire entre 1880 et 1920. Dans ce mariage de styles architecturaux, Fuller a exploité le style néo-roman, observable par les pierres non polies et la combinaison de pierres de différentes couleurs. Il a utilisé, entre autres, des briques rouges et des pierres à bossage plus pâles. Il a également exploité le néo-gothique de l'époque victorienne par la polychromie du bâtiment, ainsi que le style second empire par sa toiture en mansarde¹³. Cette bâtisse de deux étages et demi est complétée par une aile d'un étage. Le bâti principal est caractérisé par d'immenses lucarnes ainsi que par des plates-bandes de pierres au-dessus des fenêtres, et des appuis au-dessous. Sur le devant du bâtiment, un médaillon sur lequel sont inscrites les initiales « VR » est visible. Celles-ci signifient « Victoria Regina », reine d'Angleterre au moment de la construction du bureau de poste. À cette époque, les initiales des souverains anglais étaient régulière-

ment gravées sur les bâtiments fédéraux. Cette pratique se révèle une marque de respect du Dominion envers la monarchie britannique.

Depuis sa construction, l'extérieur du vieux bureau de poste a été bien conservé dans son ensemble malgré quelques rénovations faites au cours des dernières années qui ont enlevé un peu du cachet d'origine. D'abord, les deux portiques de la façade de la bâtisse ont été éliminés. L'une des deux portes de cette même façade a été murée, tandis qu'un petit balcon fut construit à la seconde. Afin de répondre aux normes d'accessibilité, une rampe d'accès a été érigée à la porte latérale sud¹⁴. Deux agrandissements eurent lieu en 1925 et 1948 permettant d'accroître la superficie de la partie arrière du bâtiment¹⁵. Par la suite, une rénovation majeure fut réalisée durant l'été 2004, lorsqu'une nouvelle aile fut construite entre le vieux bureau de poste et l'hôtel de ville¹⁶. Cet agrandissement coûta 1,4 million de dollars. La Ville, qui s'était portée acquéreur de l'immeuble qui abritait jadis le vieux bureau de poste, souhaitait réunir ce bâtiment à son hôtel de ville et y construire de nouveaux bureaux. Afin de réaliser ce projet, le mur arrière, celui du côté ouest du vieux bureau de poste, fut démoli. C'est la firme d'architectes Proulx et Savard qui a été mandatée pour concrétiser ce projet. Ceux-ci ont choisi de bâtir cette nouvelle section à l'aide de murs rideaux (grandes vitrines), soi-disant pour refléter le patrimoine du vieux bureau de poste¹⁷. Toutefois, le choix des matériaux employés pour cette nouvelle section est discutable, puisqu'avec ses allures futuristes, elle détruit une partie de l'atmosphère qui entourait le vieux bureau de poste construit en 1895. L'extérieur de ce dernier est néanmoins plutôt bien conservé.

Malheureusement, ce n'est pas le cas en ce qui concerne l'intérieur de l'édifice. En effet, au cours des années suivant sa construction, plusieurs transformations internes eurent lieu. Lorsque le bâtiment perdit son rôle de bureau de poste en 1951, il fut totalement réaménagé afin d'offrir différents

espaces de bureaux. Aujourd'hui, seul le grand escalier pour accéder aux étages demeure un vestige de l'époque du bureau de poste¹⁸. Il est donc regrettable de constater que l'intérieur a conservé peu de traces de son histoire.

Sa protection

Au cours des dernières années, certaines mesures furent mises en place afin de protéger le vieux bureau de poste et le mettre en valeur. En effet, déjà en 1951, lors de la fermeture du bureau de poste, la Ville de Rimouski souhaitait se porter acquéreur de la bâtisse afin d'y installer certains de ses bureaux. La correspondance trouvée aux archives¹⁹ démontre que la Ville a tenté à plusieurs reprises de prendre possession de l'immeuble, mais que c'est seulement en 1998 que le gouvernement fédéral a accepté de le vendre. Le véritable intérêt de la Ville pour le bâtiment ne concernait au départ que l'espace de bureau disponible, mais avec le développement de la conscience patrimoniale dans la région, il est probable qu'en 1998, un certain attachement pour cette vieille bâtisse motivait également la requête. Toutefois, ce changement de propriétaire ne fut pas une solution providentielle pour la préservation du vieux bureau de poste, comme le démontre la démolition du mur arrière en 2004. Actuellement, une seule mesure importante assure la protection de l'immeuble. En effet, le vieux bureau de poste de Rimouski se retrouve, depuis 1997, à l'intérieur du site du secteur institutionnel du centre-ville de Rimouski²⁰. Ce premier site du patrimoine à Rimouski fut créé afin de protéger certains bâtiments ayant résisté au feu dévastateur de 1950 lors duquel fut rasée une bonne partie de la ville. Parmi ces bâtiments, il y a, entre autres, la cathédrale, l'archevêché, la Maison Gauvreau et l'ancien séminaire qui est devenu le Cégep de Rimouski. Le ministère de la Culture et des Communications explique que « *la constitution d'un site du patrimoine est une mesure de protection légale, applicable depuis 1986, que les municipalités peuvent [exercer] pour protéger une partie de son territoire où*

se trouvent des biens culturels immobiliers »²¹. Ainsi, le propriétaire, la Ville de Rimouski dans le cas présent, doit demander l'autorisation du Conseil municipal si elle souhaite un jour démolir l'immeuble en entier ou en partie. Par contre, elle n'a que l'obligation « d'informer le conseil » si elle désire y faire des travaux tels que rajouter une section à l'édifice, comme ce fut le cas pour l'agrandissement de 2004. Le fait que le bâtiment ne soit pas classé n'est donc pas une situation idéale puisque la Municipalité de Rimouski peut apporter des modifications sur l'immeuble sans restrictions particulières.

Le vieux bureau de poste, par son ancienne fonction sociale et son rôle dans le développement de la ville, ainsi que par ses particularités architecturales et son histoire, est sans aucun doute très important pour le patrimoine rimouskois. Nous croyons que la Ville se doit d'exercer un plus grand rôle dans la protection du vieux bureau de poste et des sites importants. D'autant plus que, depuis l'amendement à la Loi sur les biens culturels de 1986, elle possède les outils pour le faire. La Municipalité de Rimouski devrait prendre exemple sur celle de Rivière-du-Loup, qui dernièrement a effectué un tournant patrimonial important en mettant en valeur son patrimoine bâti grâce à une Politique du patrimoine novatrice. Toutefois, la Ville n'est pas la seule à devoir améliorer les conditions de protection du bâtiment. En effet, Patrimoine Canada au fédéral et le ministère de la Culture et des Communications au provincial ont eux aussi un rôle à jouer. Patrimoine Canada a désigné la bâtisse « *édifice fédéral du patrimoine* ». Cependant, cette mesure n'apporte que très peu de protection au vieux bureau de poste puisqu'il n'est ni classé, ni reconnu²². Ainsi, celui-ci n'est protégé par aucune loi ou mesure directe en provenance du fédéral. Pour améliorer sa situation, la première étape serait de le faire classer ou du moins reconnaître monument historique par Patrimoine Canada. Si un organisme du milieu rimouskois décidait de se préoccuper du sort de ce vieux bureau de poste et réussissait à le faire classer

monument historique auprès du gouvernement, le bâtiment pourrait recevoir de l'aide du fédéral. Ainsi, sa gestion serait partagée avec la municipalité. Le gouvernement provincial devrait, lui aussi, participer à la protection du vieux bureau de poste. En citant ce dernier monument historique, un soutien technique et une aide financière pourraient être octroyés au bâtiment, en plus de partager l'expertise de ses spécialistes dans la protection de l'édifice. Le fait que deux ou même trois paliers gouvernementaux partagent la responsabilité de la protection de l'immeuble rendrait le tout beaucoup plus impartial, car ainsi, la Ville ne pourrait pas décider unilatéralement d'apporter des changements majeurs à sa structure sans l'autorisation de Patrimoine Canada et du gouvernement provincial. Donc, la protection du bâtiment serait sans doute mieux assurée.

La mise en valeur

En 1998, lorsque la Ville se porta acquéreur de l'édifice, elle réalisa une mesure assez sommaire pour le mettre en valeur et éviter qu'il ne sombre dans l'oubli. La solution qu'elle trouva, en collaboration avec Patrimoine Canada, fut de poser une plaque commémorative à côté de la porte principale. Tout ce que mentionne cette modeste plaque, c'est que l'immeuble fut « *construit en 1895 pour servir de bureau de poste jusqu'en 1951 et occupé par la suite par divers ministères fédéraux jusqu'en 1997* ». Aussi, trop peu d'informations sont offertes dans *Les promenades historiques de Rimouski*. Il y a très certainement place à amélioration pour mettre en valeur ce bâtiment historique.

La mise en valeur est possiblement ce qui est le plus négligé en ce moment, puisque plusieurs Rimouskois ne connaissent pas l'histoire ni même l'existence de cet ancien bureau de poste. La petite plaque commémorative et le peu d'écrits réalisés sur le sujet sont loin d'être suffisants. Une solution simple à réaliser et qui n'entraînerait pas de coûts exorbitants pourrait être envisagée. Pour informer les Rimouskois de cette partie de leur histoire, il suffirait d'aménager

certains vestiges du passé du vieux bureau de poste dans l'entrée de l'immeuble. Un léger réaménagement du hall d'entrée pourrait mettre en valeur l'escalier qui semble être le seul élément demeuré intact à l'intérieur, d'y accrocher des photos retraçant l'histoire de l'édifice et d'y exposer divers objets significatifs dans des niches vitrées. Par exemple, une vieille balance servant à peser les lettres, des tampons encreurs pour oblitérer le courrier et de vieux timbres. Ceci pourrait faire en sorte de piquer la curiosité et susciter l'intérêt des clients venus chercher un permis de construction. Sans nécessairement rejoindre tous les Rimouskois, cette solution aurait au moins le mérite d'informer les usagers du bâtiment et ainsi éviter que le bureau de poste ne tombe dans l'oubli. Finalement, nous croyons que la Ville devrait utiliser le contexte favorable actuel afin de donner une plus grande visibilité au bâtiment. Avec la création de la Société rimouskoise du patrimoine, qui vise la mise en valeur du patrimoine de la ville, et son désir de réaliser un inventaire du patrimoine bâti, le moment est idéal pour faire admettre le vieux bureau de poste dans les biens patrimoniaux de Rimouski. Ainsi, lors de l'élaboration du prochain circuit touristique, le vieux bureau de poste occuperait une place plus importante parmi les richesses de notre patrimoine, car nul besoin de mentionner que Rimouski renferme plusieurs autres sites patrimoniaux dignes d'intérêt.

Notes

- 1 Archives nationales du Québec, Direction du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (ANQ); Archives de la Ville de Rimouski (AVR).
- 2 Chantal Amyot et John Willis, *Le courrier est arrivé! La poste rurale au Canada de 1880 à 1945*, Gatineau, Musée canadien des civilisations, 2003, p. 18.
- 3 *Ibid.*, p. 44.
- 4 *Ibid.*, p. 17.
- 5 Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain. Tome 2. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989 (2^e édition), p. 169.
- 6 Chantal Amyot et John Willis, *Le courrier est arrivé!*, p. 43.
- 7 Michel L. Saint-Pierre et al., *Promenade historique de Rimouski*, Rimouski, Office du tourisme et des congrès de Rimouski, 1993, p. 34.
- 8 Marie-Ange Caron, Pierre Collins et al., *Mosaïque rimouskoise : une histoire de Rimouski*, Rimouski, Le Comité des fêtes du cent cinquantième anniversaire de la paroisse Saint-Germain-de-Rimouski, 1979, p. 255.
- 9 Gouvernement du Canada, *Bienvenue au Parlement du Canada*, (<http://www.parl.gc.ca/information/about/people/key/bio.asp?lang=F&query=9356&s=>), consulté le 20 février 2006.
- 10 *Greffe de la séance du Conseil de Ville de Rimouski*, AVR, 5 juin 1951.
- 11 *Acte de vente par Sa Majesté la Reine à la Ville de Rimouski*, numéro 368, AVR, 8 juin 1998.
- 12 Gerry Wheatly, *Fuller Post Office*, (<http://almonthe.clal.ca/articles/fuller%20post%20office.html>), consulté le 20 février 2006; Michel L. Saint-Pierre et al., *Promenades historiques de Rimouski*, p. 34.
- 13 Ces informations ont été obtenues par l'analyse comparative du dessin architectural du bâtiment réalisé par Diane St-Laurent, disponible dans la *Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent*, volume 11, numéro 2, (décembre 1985) : p. 52, et de la description des styles employés par Fuller, décrits dans le livre de Chantal Amyot et John Willis, *Le courrier est arrivé!* p. 62-63.
- 14 Ces informations ont été obtenues en comparant le bâtiment actuel avec une photo de l'immeuble prise le 8 juillet 1953, provenant du fonds J.-Gérard Lacombe, P24.3R.186, ANQ.
- 15 Michel L. Saint-Pierre et al., *Promenades historiques de Rimouski*, p. 34.
- 16 Ville de Rimouski, *Règlement 78-2003* (http://www.ville.rimouski.qc.ca/citoyens/reglements/pdf/Reglement_78-2003.pdf), consulté le 20 février 2006.
- 17 *Communiqué de l'architecte concepteur David Savard*, bureau les architectes Proulx et Savard, 21 avril 2004.
- 18 Ces informations nous ont été transmises par Jean-Guy Deschamplain, inspecteur en bâtiment pour la Ville de Rimouski.
- 19 *Lettre de J. D. Gardner, gérant de la division des terres et bâtiment, à Armand Gagnon, greffier de la Ville de Rimouski*, AVR, 9 juillet 1951; *Lettre de Armand Gagnon, greffier de la Ville de Rimouski, à J. D. Gardner, gérant de la division des terres et bâtiment*, AVR, 8 juin 1960.
- 20 Ministère de la Culture et des Communications, *Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec*, (<http://www.biens-culturels.mcc.gouv.qc.ca/detail.asp?type=i&id=942>), consulté le 20 février 2006.
- 21 Ministère de la Culture et des Communications, *Les différents statuts : qu'est-ce que ça implique?* (<http://www.mcc.gouv.qc.ca/pamu/biens-culturels/statuts.pdf>), consulté le 20 février 2006.
- 22 Lieux patrimoniaux du Canada, *Lieux patrimoniaux du Canada*, (http://www.lieuxpatrimoniaux.ca/acc-hom_f.aspx), consulté le 20 février 2006.